

Session ordinaire de Mai

Séance du 20 Mai 1906.

Premier motif pour ouvrir le 20ème mois d'Office,
à l'heure où il est dans la commune. ^{Cette Région}
Le Conseil municipal offre la communion à l'assemblée
qui vient d'obtenir la majorité des voix dans la commune
de M. Léonard, Maire, pour la session d'ou-
verture de Mai.

Présent : M. Léonard, Comte, Organe,
Rambaud, Vallon, Bouquet, Guérin, Labatut,
Leterrier, Gauvret, Félix, Bourrier, Organe, Tiquet,
Ducelle, Bahaut, Duhuy, Balommeau, Landot
et Organe.

Abstention : M. M. Hervé et Roini rebâlement
excusés.

Conformément à l'article 53 de la loi du
5 Avril 1884, il a été proposé à la nomination
d'un secrétaire parmi les membres du Conseil,
M. Viquer ayant obtenu la majorité. Ce suffrage
a été donné pour remplir l'fonction que il a
acceptée.

Le procès-verbal de la première séance Chapitres
est lu et adopté sans observation.

Compte administratif présenté par M. le Maire pour l'exercice 1905.

M. le Maire présente au Conseil son compte d'administration pour
l'année 1905.

Le Conseil municipal, après un soigneux examen, approuve à
l'unanimité, ledit compte et admette à M. le Maire des félicitations
pour sa bonne gestion et administration.

Compte de gestion - Le Conseil municipal.

Par le compte rendu par M. le Maire municipal de ses recettes
et dépenses depuis le 15 mai 1905 jusqu'au 31 Décembre suivant,
lequel comprend : 1° le rappel du compte de l'exercice 1904, et les
recettes et les dépenses faites pendant les 12 premiers mois de l'exercice 1905.

2° Les recettes et les dépenses concernant les sources hors budget.

Par le détail des opérations finales de l'exercice 1905, établi en
regard du compte sus-mentionné et présentant les recettes et les
dépenses pour l'dit exercice, pendant les 3 premiers mois de l'année
1905;

Cotes irrégulières

Budget

Toutes pièces justificatives rapportées à l'appui tant du compte de gestion de 1905 que des opérations supplémentaires effectuées en 1906;
Par les budgets préinitial et additionnel des recettes et dépenses présumées de l'exercice 1905, dressés par M. le Président du Département, et
les autorisations spéciales des recettes et dépenses délivrées pendant le dit exercice;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif dans lequel M. le Maire a exposé les motifs des dépenses pour lui mandatées, la majorité dont elles ont été effectuées, l'absence que la commune en a eue;

Considérant que les recettes et les dépenses sont régulièrement justifiées;
Décision.

Statuant sur les opérations de l'exercice 1905, tant le règlement et l'apurement par le conseil de Préfecture,

Le conseil admet les opérations effectuées tant pendant la gestion de 1905 que pendant les 3 premiers mois de la gestion 1906

Savoir :

En recettes pour	69 668, 57
En dépense pour	<u>62 986, 59</u>
D'où il résulte un excédent de recette de	6 681, 99
Le résultat de l'exercice 1904 ayant présenté un excédent de recette	6 287, 94
Le résultat définitif de l'exercice 1905 égal au résultat du compte d'administration du même exercice est un excédent de recette de	12 919, 26

Le conseil demande qu'il plaie au conseil de Préfecture faisant droit aux motifs ci-dessous ci-dessus, l'approbation du dit compte.

Chapitres additionnels au Budget de 1906

Le Président soumet à l'assemblée les chapitres additionnels de 1906 préparés de concert avec la commission des Finances.

Le conseil municipal après un vaste examen et discussion, vote sur chacun des articles et admet les recettes et les dépenses telles que celles sont proposées

Recettes supplémentaires	34 474, 46
Dépenses supplémentaires	<u>30 594, 46</u>
Excédent de recette	3 880
Excédent de recette au Budget préinitial	<u>1 74, 71</u>
Excédent définitif des recettes sur les dépenses de l'exercice 1906	4 054, 71

Cotes irrécouvrables sur l'exercice 1905

Le conseil municipal approuve les cotes irrécouvrables présentées par M. le receveur municipal pour l'exercice 1905,

sur les prorataisons et la taxe municipale sur les chiens.

Budget de 1907. — Le président dépose sur le bureau avec pièces à l'appui le projet du budget de 1907 préparé de concert avec la commission des finances.

Le conseil municipal après un soigneux examen et une discussion approfondie vote séparément sur chacun des articles et admet les recettes et dépenses proposées savoir : +

Recettes ordinaires et extraordinaires	57 389,56
Dépenses ordinaires et extraordinaires	<u>57 293,41</u>
Résultat en excédent	45,15

En conséquence, et la valeur du centime étant de 519,47, le conseil municipal vote pour 1907 les impositions suivantes ci-après

impôts sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	5 1630,25	Soutien.
5 centimes spéciaux ordinaires pour le nouveau	5 2.597,38	
Inégalité de revenus	20 10.319,40	
Travaux d'entretien des chemins vicinaux ordinaires	2.34 1.213,71	
Travaux d'entretien des chemins ruraux reconnus	1 519,47	
Assistance médicale gratuite	6 3.116,82	
Secours aux familles des réservistes	2 1.038,94	
Imposition pour salaire du garde champêtre	1.74 903,87	
- pour assurer l'ancien obligatoire aux usagers	2. 1.038,94	
Amortissement de l'emprunt de 50.000 à taux 7%	3,86 2.005,15	
- - - - - 42.000 à taux Dépôts	8,67 4.502,80	
- - - - - 1.000 au crédit foncier	1,21 659,75	
- - - - - 18.220 à C.N.R.V	1,97 1.023,35	
- - - - - 70.000 au crédit foncier	7,63 3.953,55	
Total	61,48 34.574,58	

Le conseil vote en outre égionsées de prestations pour les chemins vicinaux.

Service vicinal. Reliquat du budget de 1905 applicable à l'service courant.

Budget spécial de 1907.

Le conseil municipal a estimé bon que les reliquats appliqués à l'exercice 1905 soient répartis, conformément aux propositions du service vicinal, en 1907.

Après un soigneux examen du budget spécial de l'ensemble 1907, le conseil accepte les recettes et les dépenses, conformément aux propositions du service vicinal.

Recettes	16 943,78	Crédit du ru
Dépenses	16 943,88	

Voirie urbaine. Chemin de la Basse-Lande à la Haute-Morinière.

Ce chemin ayant un caractère privatif, le conseil demande à ce que les terrains soient cédés gratuitement et que les propriétaires s'engagent à fournir la moitié des frais de construction sur un projet qui sera dressé par M. l'ingénieur major.

Construction d'un cheminement des chemins ruraux. - Le conseil est d'avis qu'il faille faire un état d'amélioration de ces chemins avec des matériaux provenant de carrières autres que celles du Gras Caillau, et autorise M. le Gare à traiter avec un fournisseur, ou mieux

intérêts de la commune peut raison d'économie
Demande d'acquisition d'un terrain communal au village du Chêne-Creux..
M. le Maire tenu et au Conseil une demande d'acquisition de terrain, ^{comme}
faite par le sieur Huot, propriétaire riverain, et invite le conseil à négocier
avec lui en délibération.

Le Conseil municipal après une discussion très étendue sur la vente
de ce terrain, et étant très divisé sur cette question, décide sur la propos-
sition de M. le Maire de se prononcer par un vote.

A la majorité de neuf voix contre huit et un bulletin blanc, la
cession de ce terrain est décidée au prix de 1.25 le mètre, et enquête
aura lieu à cet effet.

Soutiens de famille. - Le conseil municipal donne un avis très favorable aux
territoires : Donaud, Vézat, Joulaïs, Cray, et un avis
favorable au service de Cray.

Demande de M. Bureau. Installation d'un nouveau débarcadère à la Morinière..

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Bureau armateur,
relative à l'installation d'un nouveau débarcadère à la Morinière
et à la participation pour la commune, dans la moitié des frais
de cette installation.

Le conseil, à l'unanimité rejette cette demande.

Affaire Brunellière. - La Morinière. - Le conseil nomme M. Fabreau géomètre à
Prairies, comme experts de la commune dans le différend Brunellière
Chemins ruraux de l'étang Bernard et de la Pierre Pointue. - M. Brunellière a tracé
des chemins N° 1 et 2. M. le Maire est informé par la Préfecture
que ces deux chemins ruraux sont reconnus. Le conseil félicite
M. Jodard pour son travail d'études et plans qui en a été la
conséquence.

Demande de Bourse.. - Le conseil municipal, via la délibération de M. Gauthier,
syndic des gens de ménage, qui sollicite une bourse en faveur
de son beau-fils Sébastien, donne un avis très favorable pour
l'obtention de la bourse sollicitée avec franchise.

Création d'une foire à Port St. Pére.. - Le conseil municipal donne un avis favorable
à une demande de création de foire à Port St. Pére, qui aurait lieu le 20^e de chaque

Curage du ruisseau de la Jaguère. - M. le Maire donne lecture d'un arrêté ordonnant
le curage du ruisseau de la Jaguère, et invitant les intéressés à
commencer ce travail le plus tôt possible, afin d'éviter l'emmûtiement
et l'abîme prochain au plus tard.

Construction d'une Morgue à Brentemoult. - M. le Maire donne connaissance au
conseil des plans et devis relatifs à la construction d'une morgue
à Brentemoult. - Le devis s'élève à 665^f.

Le conseil, via l'urgence de cette construction, et la faible importance
du devis, autorise M. le Maire à traiter de grâces avec des entrepreneurs
au mieux des intérêts de la commune.

Etang de la Galotière.. Construction d'une marche

Renvoyé à la commission des travaux publics
Bureau de Bienfaisance.. Le conseil municipal donne un avis très favorable
aux dépenses inscrites aux budgets du Bureau de Bienfaisance.

Hospitalisation de la St. Thomas à la maison Hospitalière de St. Paul..

En raison de la situation très intéressante de cette femme, le conseil
décide qu'il y a lieu d'hospitaliser cette personne tant en obligeant
son fils à subvenir dans les frais qui en sont la conséquence..

Dépot de sable à Trentemoult.. Vœu du Conseil. Le conseil renouvelle un vœu
émis antérieurement pour un dépôt de sable par l'Administration
des Ponts et Chaussées, sur la côte de Trentemoult, afin
de remblayer diverses rues de ce quartier..

Train express.. Arrêt gare de Pont-Rousseau.. Vœu du Conseil.

M. le Résident espère que il y a lieu de renouveler un vœu émis
antérieurement à l'Administration des chemins de fer de l'Est
de l'avril à Pont-Rousseau d'un train express montant et
descendant, desservant les stations balnéaires de la ligne
de Vannes à Pomic.

Le conseil municipal.

Considérant qu'il donne le chiffre important de la
population desservie par la station de Pont-Rousseau au
moins 1500 habitants et la facilité de transbordement à une
gare de voyageurs venant des lignes de Lorient et de Quimper.

Renouvelle le vœu à l'Administration des chemins de fer
de l'Est, pour l'avril à Pont-Rousseau d'un train
express montant et descendant, desservant les stations balnéaires
de la ligne de Vannes à Pomic.

Administration des postes.. Vœu du Conseil.. Le conseil vire le vœu au nom de l'admini-
stration des postes, que le courrier correspondant venant des lignes de Quimper
Paimpol se souvient à Vannes à huit heures du matin,
laissé à son passage à la station de Pont-Rousseau, saute les
lettres à destination des localités desservies par ce bureau..

Par le fait de faire passer cette correspondance pour le bureau de Vannes
elle est distribuée à Pont-Rousseau quasiment la soirée, et le lendemain
matin pour certains villages peu éloignés, néanmoins très peuplés, est
commencé..

Fait et délibéré ce jour mois de au boudit..

J. Clément valton C. Guérin Frémaux

C. Léon Léonard Morice Bourdais

P. Barbeyracq Patry A. Robinet

L. Guerville E. Perret J. Gauthier

Con-

seil
de
la
C.
5.

Miller
2. Etat
3. Juin
4. Juillet
5. Octobre

Rénovation am